



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
9 janvier 2018  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre de l'article 22  
de la Convention, concernant la communication  
n° 714/2015\*\*\***

*Communication présentée par :* K. V. (représenté par un conseil, John Sweeney)  
*Au nom de :* K. V.  
*État partie :* Australie  
*Date de la requête :* 2 septembre 2015 (date de la lettre initiale)  
*Question(s) de fond :* Risque de torture en cas d'expulsion vers Sri Lanka

Réuni le 10 novembre 2017, le Comité, ayant constaté que le requérant avait quitté l'Australie, regagné Sri Lanka et cessé de communiquer avec son conseil, qui ne parvenait plus à le contacter, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 714/2015.

---

\* Adoptée par le Comité à sa soixante-deuxième session (6 novembre-6 décembre 2017).  
\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication : Essadia Belmir, Alessio Bruni, Felice Gaer, Abdelwahab Hani, Claude Heller Rouassant, Jens Modvig, Ana Racu, Sébastien Touzé et Kening Zhang.

